



Partage d un bien en commun

Par **franc47**, le **19/11/2010** à **12:49**

Bonjour,suis separe non marie madame habite notre pavillon elle ne veut pas vendre ni me donner ma part le jugement pour les enfants a eu lieu j ai les enfa ts la moitie des vacances que puis je faire je suis heberge chez ma soeur depuis huit mois ??????????????rnrnMERCI

Par **ravenhs**, le **19/11/2010** à **13:10**

Bonjour,rnrnVous indiquez ne pas être marié donc le bien n'est pas commun mais en indivision.rnrnIl faut assigner votre ex concubine au TGI en licitation partage pour la contraindre à vendre. Vous demanderez également à cette occasion une indemnité d'occupation pour le temps où votre ex concubine a jouit seule (c'est mal) du bien indivis.rnrnPour cette procédure l'avocat ets obligatoire. Prenez rendez-vous chez un avocat.rnrnBon courage.